

**A retourner OBLIGATOIREMENT avant le 7 septembre 2020
par le club qui gère l'entente**

Sous réserve de validation du District

Article 39 - Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

Par décision du Comité de Direction du District du 24 Juin 2019, il est interdit au sein du District de Football de Loire-Atlantique de renouveler une entente sur plusieurs saisons entre mêmes clubs signataires, quelle qu'en soit la catégorie d'âge, même en cas du changement du club gestionnaire de l'entente.

2. Entente « Seniors »

Dispositions L.F.P.L. : Les ententes sont autorisées uniquement dans le dernier niveau de District. Chaque club n'a droit qu'à une seule équipe en entente.*

Mail : iloreau@foot44.fff.fr

Situation justifiant la demande

Nous soussigné(e)s, Président(e)s,

Nom : _____ Prénom : _____ Club : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Club : _____

sollicitons l'autorisation d'engager pour la saison 2019-2020 une équipe en entente :

Seniors M

Vétérans

Effectif de chaque club

N°Affiliation	Club	Nb total de joueurs dans la catégorie	Nb d'équipes engagées et leurs divisions pour chaque club en seniors EN DEHORS de cette entente
Indiquer en premier, le club qui gèrera l'entente. Seul ce club conserve le niveau sportif à l'issue de la saison			
Autre club rattaché à l'entente			

Date :	Signature et cachet du club A (obligatoire) :	
Nom et fonction du signataire :		

Date :	Signature et cachet du club B (obligatoire) :	Date et mode de réception au District
Nom et fonction du signataire :		Cadre réservé au District